

Objectifs généraux et opérationnels de la PAIP

Les objectifs généraux et opérationnels d'une PAIP peuvent être formalisés comme suit :

La PAIP : une plateforme au service des élèves	
<u>Objectifs généraux des PAIP</u>	<u>Objectifs opérationnels des PAIP</u>
<p><i>La PAIP a pour objectifs généraux de permettre à l'élève de :</i></p>	<p><i>Pour atteindre chacun des objectifs généraux, les professionnels de la MLDS coordonnateurs d'une PAIP auront pour objectifs opérationnels de :</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer son projet de retour en formation initiale ¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer, avec l'élève, un bilan individualisé de sa situation permettant la confirmation de son projet (diagnostic partagé par rapport à sa situation, bilan de compétences, ...). • Définir, en lien avec les équipes pédagogiques, un diagnostic de l'élève, notamment dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la compréhension et l'expression en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral, ✓ la compréhension et l'expression en utilisant une langue étrangère à l'écrit et à l'oral, ✓ la compréhension et l'expression en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques, ✓ compétences psychosociales. • Valider le projet et le parcours de formation associé ; explorer de nouvelles pistes le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier des ressources permettant la mise en œuvre de ce projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un accompagnement global de l'élève par le biais d'entretiens individuels et/ou avec le responsable légal et, le cas échéant, en mobilisant les autres partenaires du champ médico-socio-éducatif. • Proposer des modules disciplinaires et des activités permettant l'évaluation des compétences et la remobilisation des élèves. • Proposer une période de stage en entreprise et/ou d'immersion en EPLE, CFA ou autre structure pour valider le projet d'orientation. • Valider le projet.
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le parcours de formation initiale -par la voie scolaire ou de l'apprentissage- visé 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la demande d'affectation de l'élève auprès de la DSDEN. • Accompagner l'élève et sa famille dans ses démarches. • Fournir à l'établissement d'accueil les diagnostics de l'élève* (positionnement et bilan écrit avec les leviers, faiblesses, opportunités et contraintes + les éventuelles préconisations d'adaptations pédagogiques et/ou de formation). • Relayer les informations relatives à la situation de l'élève auprès de l'établissement et des équipes où le jeune sera affecté/orienté*. • Accompagner l'élève durant cette période d'intégration et sécuriser son parcours de retour en formation (faire le lien avec le RDS, suivi ponctuel si nécessaire sous forme d'entretiens avec l'élève, ...).
<p><i>Pour les élèves n'ayant pu intégrer, à l'issue de la PAIP, un parcours de formation initiale par la voie scolaire ou de l'apprentissage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre pris en charge par un partenaire extérieur à l'Education nationale (Mission locale, E2C, établissements spécialisés, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la solution hors Éducation nationale. • Transmettre aux partenaires relais les diagnostics de l'élève* (positionnement et bilan avec les leviers, faiblesses, opportunités et contraintes + les éventuelles préconisations d'adaptations pédagogiques et/ou de formation).

¹ La période d'accompagnement de l'élève étant réduite, il est indispensable de renforcer -en amont à l'intégration sur la PAIP- l'accompagnement sur le projet et qu'une phase de définition de pistes d'orientation soit instruite et renforcée lors des entretiens de situation menés par le Psy-EN au CIO (tests, questionnaires d'intérêt, ...).

* Demander au préalable l'accord de la famille.